21 JANVIER 2016

Remise en question des renonciations aux frais de gestion des fonds

Auteurs : Peter Glicklich et Heath Martin

Dans cet article paru dans le *International Tax Journal*, les associés de Davies Peter Glicklich et Heath Martin se penchent sur le projet de règlement publié par l'IRS concernant les sommes versées par une société de personnes à ses associés pour des services rendus, qui constituent des paiements déguisés. Le règlement vise à mettre un frein à la pratique de gestionnaires de fonds de placement qui consiste à renoncer à des frais de gestion afin de convertir du revenu ordinaire en gains en capital. Les auteurs examinent en détail le projet de règlement, notamment les six critères servant à établir si une opération constitue un paiement pour des services rendus, et son incidence probable tant aux États-Unis que dans un contexte transfrontalier.

Télécharger cet article. **(Disponible en anglais seulement)**

Personnes-ressource : Peter Glicklich

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.

© 2024 DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.